

PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 22 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 22 du mois d'octobre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Saint Pierre d'Amilly se sont réunis à la Mairie en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 14 octobre 2025 conformément au code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : BODET Philippe, Maire, Président de séance, GRIMAUD Roxane, 1^{ère} Adjointe, FEVRE Céline, 2^{ème} Adjointe, BEUGNON Maxime, 3^{ème} Adjoint, DEBENAIS Amélie, FONTAINE Patrick, VERBIESE Guillaume, CEYRAL Julien, SAVARIT Alain et ELI Michel formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de **13** membres.

Présents : 10. Pour la DCM 2025/20 : 9 présents, Céline FEVRE étant sortie de la salle

Absents et excusés : 3. Sébastien PLAGNE, Anaïs MACHET et Bastien MANSENCAL. Pour la DCM 2025/20 : 4, Céline FEVRE étant sortie de la salle

Pouvoir : 0.

Votants : 10. Pour la DCM 2025/20 : 9 votants, Céline FEVRE étant sortie de la salle

Secrétaire de séance : Michel ELI

Ouverture de la séance à 20h30. Tous les membres du Conseil municipal ont été destinataires du procès-verbal de la dernière réunion. Le procès-verbal n'ayant fait l'objet d'aucune observation, le Maire et le secrétaire de la dernière séance l'ont signé.

ORDRE DU JOUR

- 1) **FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025 : Dans les champs de Pierre et Saturnin et Le Comité des Fêtes**
- 2) **Décisions du Maire**
- 3) **Divers**

I – FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
--

M. le Maire rappelle à son Conseil municipal que les différentes demandes de subventions des associations doivent être examinées chaque année et que ces dernières doivent comporter les informations suivantes :

- Bilan moral et financier de l'année écoulée avec compte-rendu de l'assemblée générale
- Composition du bureau si cette information n'est pas déjà connue de la mairie ou si un changement est intervenu depuis l'an passé
- statuts de l'association + récépissé de déclaration des statuts à la Préfecture dans le cas d'une première demande ou si des changements sont intervenus depuis l'an passé
- activités prévues par l'association pour l'année

Et en cas de demande de subvention exceptionnelle, en sus des informations ci-dessus :

- Une description détaillée du projet avec le budget spécifique
- et Comité des Fêtes.

I.1. SUBVENTION 2025 DANS LES CHAMPS DE PIERRE ET SATURNIN

M. le Maire donne la parole à Mme Céline FEVRE, 2^{ème} Adjointe, qui présente au Conseil municipal la demande des associations Dans les Champs de Pierre et Saturnin.

Vu le CGCT,

Sur le rapport de la 2^{ème} Adjointe, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE

- D'attribuer une subvention de **200 EUROS** à l'association DANS LES CHAMPS DE PIERRE ET SATURNIN pour l'année 2025
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif en section de fonctionnement et donne pouvoir à M. le Maire de signer tous les documents relatifs aux divers projets de l'association.

Délibération 2025/19

I.2. SUBVENTION 2025 COMITÉ DES FETES

Mme Céline FEVRE, trésorière du Comité des Fêtes, sort de la salle.

M. le Maire présente au Conseil municipal la demande du comité des Fêtes.

Vu le CGCT,

Sur le rapport de M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité



DECIDE

- D'attribuer une subvention de **1000 EUROS** au Comité des fêtes pour l'année 2025
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif en section de fonctionnement et donne pouvoir à M. le Maire de signer tous les documents relatifs aux divers projets de l'association.

Délibération 2025/20

Mme Céline FEVRE, rentre dans la salle.

II- DECISIONS DU MAIRE

M. le Maire informe son Conseil municipal qu'il n'a pas pris de décisions relevant de sa délégation du Conseil depuis la dernière séance.

III- POINTS DIVERS

M. le Maire fait part à son Conseil municipal des points divers suivants :

- Présentation du Rapport Social Unique 2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

EMARGEMENTS

Le Maire, Philippe BODET

Le secrétaire de Séance, Michel ELI

